

## **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 FEVRIER 2011**

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique TOMADON, Marie Christine POCHE, Annie POLTANI, Cédric GRIVET, Patrick PERRIER DAVID

Excusés : Gilles MARQUET, Gérard BELLINA, Didier CHAPUIS

Secrétaire de séance : Monique TOMADON

Le compte rendu de la séance précédente du 08 décembre 2010 est approuvé.

### **1 - Informations diverses**

**Documents présentés en séance** : Remerciements famille Léon MATTRAT, Revue des parcs, agence de l'eau

**Réunions passées** : le tableau a été remis avec la convocation.

### **2 - Travaux d'entretien et d'investissements**

#### **Station d'épuration / lagunage**

Les résultats de l'opération de traçage effectuée en novembre et décembre entre le lieu d'implantation de la future station d'épuration et la source Métral ont été transmis à l'hydrogéologue agréé et à l'Agence Régionale de Santé pour étude et avis sur le type de rejet proposé.

#### **Tram Bar**

Le Tram Bar a subi un important dégât des eaux dû au gel pendant une période d'absence des gérants. En attente de réception du rapport de l'expert commandé par l'assureur de la commune, la remise en état de fonctionnement du chauffage a été en partie réalisée

### **3 - Bâtiment de la cure**

L'étude géotechnique d'avant projet a été réalisée au mois de décembre par la société Sols Etudes.

La recherche de financement, avec le soutien du Parc Naturel Régional, est en cours, mais l'hypothèse 2 (bâtiment existant surélevé) pourrait être retenue face au coût trop élevé de l'hypothèse 3 (Extension). Une étude plus poussée par un économiste semble nécessaire.

### **4 - Affaires scolaires**

#### **- Rentrée 2011/2012**

Une prévision de 51 enfants, dont 21 maternelles est établie pour la rentrée prochaine, de 52 et 49 enfants pour les années suivantes. Mais la livraison prochaine de 6 appartements en location et des projets de construction ou réhabilitation de maisons risquent de pousser cet effectif vers la limite maximum tolérée (55 enfants).

Le bâtiment de l'école ne pouvant accueillir de classe supplémentaire, et la commune ne disposant à ce jour d'aucun terrain apte à supporter un projet de groupe scolaire, le conseil municipal devra se déterminer rapidement sur une solution apte à répondre à ce besoin : installation d'une classe dans des locaux provisoires, déplacement d'enfants vers une école voisine, regroupement pédagogique avec une école d'une localité voisine.

#### - **convention CAUE**

Le maire expose que la capacité d'accueil de l'école ne sera plus adaptée dans les années à venir en raison de l'augmentation prévisible de l'effectif, que l'accessibilité de ce bâtiment nécessitera, entre autres, l'installation d'un ascenseur afin de desservir l'étage supérieur et que l'espace utile au sein de la mairie devient de plus en plus restreint.

Il indique à l'assemblée qu'il conviendrait d'entamer une réflexion sur les possibilités d'agrandissement ou de nouvelle implantation de l'école et de la mairie et d'intégrer cette réflexion à l'étude du Plan Local d'Urbanisme qui vient de débuter. Il précise qu'il a demandé au CAUE de l'accompagner dans ses réflexions pour l'élaboration de principes d'aménagement et présente le projet de convention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention proposée par le CAUE et autorise le maire à signer la dite convention, ainsi que tous les documents administratifs et comptable s'y rapportant.

#### - **Collège**

Le maire fait part de la réunion qui s'est tenue le 26 janvier dernier au collège Saint Exupéry de Bellegarde au cours de laquelle l'inspection académique et le conseil général ont annoncé la décision de diriger, à compter de la rentrée 2011/2012 et dans un souci d'équilibrage, les élèves de Confort vers le collège Louis Dumont en lieu et place du collège Saint Exupéry.

### **5 – Restaurant scolaire**

Le maire informe le conseil municipal que la gestion du restaurant scolaire, actuellement assurée par le Sou des Ecoles, sera transférée dans le domaine communal dès la rentrée scolaire de septembre 2011. Il rappelle que ce service est hébergé à l'EHPAD Sœur Rosalie Rendu et emploie deux personnes. Les modalités de transfert du service et du personnel seront étudiées prochainement.

### **6 – Diagnostic accessibilité ERP**

Le maire rappelle au conseil municipal l'obligation de diagnostic accessibilité handicapés pour les établissements recevant du public (ERP) de 4<sup>ème</sup> catégorie et de mise en conformité des ERP avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il présente au conseil municipal les rapports de diagnostic accessibilité établis par le bureau Apave pour les bâtiments communaux recevant du public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les rapports présentés et charge le maire de mettre en œuvre ce diagnostic et d'appliquer les dispositions législatives et réglementaires correspondantes.

## **7 - Finances**

### **- Indemnités du percepteur**

-

Le maire rappelle que par délibération en date du 26 novembre 2008, il avait été décidé l'attribution au comptable du Trésor public en poste à Bellegarde de l'indemnité de conseil prévue par les textes pour la durée du mandat et que, du fait du changement intervenu en la personne du titulaire en poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, une nouvelle délibération doit formaliser cette allocation qui est personnelle.

Considérant que Monsieur Yves PLASSE, exerce les fonctions de percepteur-receveur de la commune de CONFORT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Conseil municipal décide à l'unanimité de lui allouer l'indemnité annuelle de conseil prévue par les textes au taux maximum fixé tel que stipulé par la délibération du 26 novembre 2008 et autorise le maire à procéder au mandatement des sommes correspondantes.

### **- Acquisition foncière :**

Le maire informe le conseil municipal que la Congrégation des Filles de la Charité met en vente des parcelles agricoles et forestières et qu'un appel à candidature a été lancé par la SAFER le 21 décembre 2010, la date de réponse étant fixée au plus tard le 16 janvier 2011.

Il explique avoir présenté la candidature de la commune en vue de l'acquisition des parcelles ZA 36 et 37 (formation d'un tènement de près de 4 hectares avec la parcelle ZA 35 propriété de la commune, tènement qui serait laissé à disposition de l'exploitant actuel, d'un autre exploitant en cas de retrait du précédent, ou de faciliter l'installation d'un jeune agriculteur sur le territoire communal), ainsi que de la parcelle ZA 58 (confortement d'une réserve foncière près des zones urbanisées, présentant un enjeu important pour l'avenir du village et facilitant l'extension du réseau d'assainissement vers le secteur sud).

Il expose ensuite au conseil que la SAFER, a émis un avis favorable à l'attribution à la commune d'un lot de parcelles agricoles et forestières incluant les 3 parcelles ci-dessus, cet avis est toutefois conditionné par la location des terrains soit sous forme de convention de mise à disposition SAFER (parcelles ZA 58 et C 330), soit par bail rural (parcelles ZA 36 et 37).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition des parcelles cadastrées ZA 36, 37, 48 et 58, C 330, 332, et 354 d'une surface totale de 6ha 37a et 25ca au prix de 18 415.00 € hors frais de notaire, les frais d'intervention SAFER s'élevant à 2 202.43 € T.T.C. et autorise le maire à signer la promesse unilatérale d'achat par substitution avec la SAFER ainsi que tous les documents se rapportant à cette acquisition.

## **8 – Corps des sapeurs pompiers**

Suite à la démission du Chef de Corps en ce début d'année, une rencontre avec le Capitaine Gostomski, commandant la compagnie de la Valserine, a permis de faire le point sur les effectifs, la formation, les modalités d'engagement et les contributions communales. En conclusion, de cette rencontre, l'avenir du corps est conditionné par la nomination d'un Chef de Corps, qui se voudrait être le plus ancien dans le grade le

plus élevé, ainsi que par un fonctionnement correct du CPINI. Dans le cas contraire, la dissolution du Corps semble inéluctable.

## **9 – Personnel communal**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité.

Quatre orientations stratégiques ont été définies : exemplarité dans le domaine du Développement Durable, développement de la qualité et de l'image du service public, Application d'une nouvelle gestion des ressources humaines et développement d'une culture de prévention des risques

Il s'agira plus particulièrement du développement des compétences spécifiques à chaque métier, ainsi que de la culture transversale et des missions réglementées.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le principe de retenir pour les agents le plan pluriannuel de formation intercollectivités validé par le Comité technique paritaire intercommunal, constate qu'en validant le plan de formation cela permet de remplir l'obligation pour l'ensemble des actions de formation que prévoit la loi, confirme que le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables par les agents de la commune de CONFORT dans le cadre de leur Droit Individuel à la Formation (DIF).

## **10 - Urbanisme**

### **Autorisations d'occupation des sols**

#### **Permis de construire**

- |  |                                |
|--|--------------------------------|
| - Mr PAPE (parcelle ZB 36 – 53) à La Mulaz | refusé (couverture – escalier) |
| - Mr ZANCHI (parcelle ZB 8p) à La Mulaz    | accepté                        |
| - Mr DIEZ (parcelle ZC 277) rue du manoir  | à l'étude                      |

#### **Permis d'aménager**

- |   |           |
|---|-----------|
| - Mme PILLARD (parcelle ZB 125 La Craz) | à l'étude |
|---|-----------|

La séance est levée à 20 h 30

Le Maire,  
Michel JERDELET